

COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE SAINT-AURICE

N^o : 410-11-002313-136

DATE : 10 décembre 2013

SOUS LA PRÉSIDENCE DE : L'HONORABLE RAYMOND W. PRONOVOST, J.C.S.

**DANS L'AFFAIRE DE LA LOI SUR LES ARRANGEMENTS AVEC LES
CRÉANCIERS DES COMPAGNIES, L.R.C. (1985), CH. C-36, TELLE QU'AMENDÉE**

CHARLES MORISSETTE INC.

Débitrice-requérante

et

MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC.

Contrôleur

JUGEMENT

[1] Il s'agit d'une requête en prorogation de délai présentée par la débitrice-requérante.

[2] Une ordonnance initiale a été émise par le tribunal le 12 novembre 2013 pour une période de trente jours.

[3] La débitrice-requérante demande que cette ordonnance soit prorogée jusqu'au 7 février 2014.

[4] Les procureurs des créancières Sintra inc., Gestions N.A. Carrier et Excavations Michel Paradis ne contestent pas la requête, sujet aux requêtes en modification qui seront entendues le 9 janvier 2014.

[5] VU la requête et l'affidavit à son appui;

[6] VU le rapport du contrôleur daté du 5 décembre 2013 et son annexe;

[7] CONSIDÉRANT le bienfondé de la requête;

PAR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[1] **ACCUEILLE** la requête en prorogation de délai;

[2] **DÉCLARE** que l'ordonnance initiale rendue le 12 novembre 2013 continuera de produire ses pleins effets et que la date de cessation de la suspension des procédures, au sens qui lui est donné au paragraphe 7 de l'Ordonnance initiale, est reportée au 7 février 2014;

[3] **AUTORISE** la requérante-débitrice Charles Morissette inc. à présenter à ses créanciers, avec l'approbation du contrôleur, un plan d'arrangement dans les cinquante-neuf (59) jours du prononcé du jugement;

[4] **ORDONNE** l'exécution provisoire de l'Ordonnance nonobstant appel et sans caution;

[5] **LE TOUT**, frais à suivre.



RAYMOND W. PRONOVOST, J.C.S.

Me Nicolas Gagné
Gravel, Bernier, avocats
Procureur de la requérante

Me Claude Marchand
Norton, Rose, Fulbright, avocats
Procureur de la caution Intact Assurances

Me Jean-Éric Guindon
Bélanger, Sauvé, avocats

Procureur de les Gestions N.A. Carrier inc.

Me Pascale De Meyer
McCarthy, Tétrault, avocats
Procureure d'Excavations Michel Paradis inc.

Me Reynald Poulin
Beauvais, Truchon, avocats
Procureur du Contrôleur Malette Syndics et gestionnaires inc.

Me François D. Gagnon
Borden, Ladner, avocats
Procureur de Sintra inc.

Date d'audience : 10 décembre 2013